



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-809 29/10/2021</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2022

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de la session 2022.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL - SGCD
Administration centrale
Directions régionales des affaires maritimes
Établissements publics et privés d'enseignement agricole
Lycées professionnels maritimes et aquacoles
Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de l'enseignement maritime – MTE
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF - INRAE
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat
Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième

catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de l'année 2022.

Contact pour toutes questions sur ces concours : voir annexe 1

Textes de référence :- Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeurs de l'enseignement technique agricole privé, prévus par l'article 13 du décret n° 89-406 du 20 juin 1989 ;

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 20 septembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 20 septembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Arrêté du 5 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Arrêté du 22 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 aux concours d'accès à la deuxième et quatrième catégories des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés mentionné à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/ 2021-731 du 4 octobre 2021 relative aux concours externe et interne de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés au titre de l'année 2022 relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Places offertes aux concours **externes** :

PLPA <i>(affectation dans un établissement d'enseignement public)</i>	
- Mathématiques-physique-chimie	7
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	6
- Sciences et techniques des agroéquipements et équipements des aménagements hydrauliques : option A : agroéquipements	15
- Sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales	4
- Sections enseignement maritime : navigation et technique du navire mécanique navale	3 2
4ème Catégorie <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Mathématiques-physique-chimie	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	6

Places offertes aux concours **internes** :

PLPA <i>(affectation dans un établissement d'enseignement public)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Mathématiques-physique-chimie	8
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	4
- Sciences et techniques des agroéquipements et équipements des aménagements hydrauliques : option A : agroéquipements	10
- Sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales	5
- Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace : option A : aménagement paysager	4

4ème Catégorie <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>	
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Biologie-écologie	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option B : gestion commerciale	4
- Sciences économiques et sociales, et gestion : option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	7
- Sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales	4
- Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace : option A : aménagement paysager	4

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

La Sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales

Virginie FARJOT

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES - SESSION 2022**PLPA (enseignement agricole public)**

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Mathématiques-physique-chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques et sociales, et gestion	C - Sciences économiques et économie sociale et familiale	Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques	Agroéquipements	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques agronomiques	A - Productions animales	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace	A – Aménagement paysager	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Navigation et technique du navire		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Mécanique navale		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr

4^{ème} CATÉGORIE (enseignement agricole privé)

Mathématiques physique chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Biologie-Écologie		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques et sociales, et gestion	B – Sciences économiques et gestion commerciale	Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques et sociales, et gestion	C - Sciences économiques et économie sociale et familiale	Eric ICHECK	Tel : 01 49 55 55 72 mél : eric.icheck@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques agronomiques	A - Productions animales	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace	A – Aménagement paysager	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr